



Mariage mixte marocaine avec un francais

Par **Fafa13**, le **29/09/2011 à 15:00**

Bonjour, rnJ'ai besoin de votre aide svp je suis marocaine j'habite en France je suis rentrer avec visa touriste et depuie il est expirer mon visa, je suis avec mon copin ça fait 2 ans on est ensemble on veut se marier et le problème c'est moi j'ai peur que après le maire il refuse a nous marier même il a pas le droit et je risque l'expulsion au Maroc . Svp dites moi que je doit faire et que je m'inkiete pas le jour du mariage jatend votre réponse pour après je prendrais rdv au mairie pour se marier j'ai tous le dossier complet avec des justificatifs de domicile ...
Merci infiniment .

Par **mimi493**, le **29/09/2011 à 15:06**

Le maire a le droit de refuser le mariage. Il doit alors saisir le Procureur de la République qui demandera à la police de faire une enquête sur la réalité du couple. Ce n'est que si le Procureur donne un avis favorable que le maire ne peut refuser de célébrer le mariage.rnça va aussi dépendre de la couleur politique du maire, certaines personnes sont dénoncées à la police après le dépôt du dossier de mariage et voient débarquer la PAF chez eux.

Par **Fafa13**, le **29/09/2011 à 22:51**

merci de votre reponse .Alors ont est de la gauche(la couleur) mon dossier est complet ils peuvent mener une enquete jai de quoi justifier mon domicile ;mais la verite on a peur de se perdre quand on va déposer le dossier et qui a la police.rassurez moi svp je sais pas quoi faire on s'aime .je rajoute que mon copain il a des enfants et quand ont se reunie le weekend on est

une vraie famille .merci

Par **mimi493**, le **29/09/2011** à **23:22**

Il est impossible de vous rassurer d'un coté comme de l'autre. Ni vous assurer que le maire ne transmettra pas le dossier au Proc, ni qu'on ne vous épouse pas uniquement pour les papiers (comme tant d'autres qui viennent ensuite pleurer sur les forums juridiques)